



Délibération n° 2024-04

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Compte de gestion 2023 - Approbation

Le Président rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes detiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2023,
- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Direction régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Résultats budgétaires de l'exercice

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	552 190,33	635 145,69	1 187 336,02
Titres de recette émis (b)	40 327,72	670 173,89	710 501,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	40 327,72	670 173,89	710 501,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	552 190,33	635 145,69	1 187 336,02
Mandats émis (f)	330 702,18	518 665,14	849 367,32
Annulations de mandats (g)		127,88	127,88
Depenses nettes (h = f - g)	330 702,18	518 537,26	849 239,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		151 636,63	
(h - d) Déficit	290 374,46		138 737,83

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	126 802,10		-290 374,46		-163 572,36
Fonctionnement	31 122,96		151 636,63		182 759,59
TOTAL I	157 925,06		-138 737,83		19 187,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	157 925,06		-138 737,83		19 187,23



Délibération n° 2024-05

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Compte administratif 2023 - Approbation

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	40 327,72	670 173,90
Dépenses	330 702,18	518 537,26
Résultats de l'exercice 2023	-290 374,46	151 636,64
Résultat reporté de l'exercice 2022	126 802,10	31 122,96
Résultat cumulé	-163 572,36	182 759,60
Dépenses	9 500,00	
Recettes	193 482,86	
Solde RAR	183 982,86	

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 151 636,64 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 290 374,46 € en section d'investissement,
- un résultat global -138 538,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2023.

- **Le Président se retire au moment du délibéré et ne participe pas au vote -**

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2024-06

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Affectation des résultats 2023 - Approbation

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice 2023 + résultats des exercices antérieurs) doivent être affectés par le Conseil syndical.

Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser 2023 de 183 982,86 €, il est proposé au Conseil syndical de reporter le résultat provenant du compte administratif 2023, augmenté du résultat reporté des exercices précédents au Budget primitif 2024 de la manière suivante :

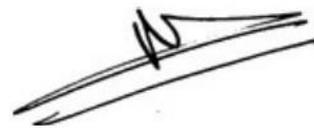
- 182 759,60 € au compte R002 en section de fonctionnement
- -163 572,36 € au compte D001 en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de reporter le résultat provenant du compte administratif 2023, augmenté du résultat reporté des exercices précédents au Budget primitif 2024 de la manière suivante :

- 182 759,60 € au compte R002 en section de fonctionnement
- -163 572,36 € au compte D001 en section d'investissement

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2024-07

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Budget primitif - Année 2024

Le budget primitif 2024 (maquette officielle jointe) est structuré comme il suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser			9 500,00	193 482,86
Ecritures 2024	735 181,23	788 140,78	476 595,09	292 612,23
Total du budget	735 181,23	788 140,78	486 095,09	486 095,09

Il est proposé au Conseil syndical de :

- fixer le montant de la cotisation appelée auprès des adhérents, pour l'année 2024 à **1,27 €/habitant**
- adopter le budget 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- **fixer le montant de la cotisation appelée auprès des adhérents, pour l'année 2024 à 1,27 €/habitant**
- **adopter le budget 2024 tel que présenté.**

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2024-08

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Travaux de prévention de la dégradation des berges - Programme d'entretien 2024

Les travaux de prévention de la dégradation des berges de l'année 2024, correspondent à la 4^{ème} tranche de la DIG 2021-2025 et consistent majoritairement en interventions sur la végétation arbustive et arborescente des berges.

Les travaux 2024 ciblent les secteurs suivants :

Cours d'eau	Communes	Linéaire (ml)	TTC
Ouche	Gissey-sur-Ouche, Saint-Victor-sur-Ouche, La Bussière-sur-Ouche, Veuvey-sur-Ouche, Thorey-sur-Ouche, Bligny-sur-Ouche, Lusigny-sur-Ouche	30 000	40 000€

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, soit une participation de 30% du montant estimatif TTC.

La part maîtrise d'œuvre interne est estimée à 60 jours d'activité.

Plan de financement

Ouche 2024	Total HT	Total TTC	Agence RMC 30%	Autofinancement du SBO
Travaux	32 000€	40 000€	12 000€*	28 000 €
Maîtrise d'œuvre interne		9 840 €	2 952 €	6 888 €

*Financement sur le montant TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Réaliser les travaux de prévention de la dégradation des berges 2024,
- Approuver le plan de financement
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2024-09

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Travaux de protection et restauration du ruisseau des Fâches à AUXANT (secteur 9)

L'opération s'inscrit dans la continuité des travaux de mise en défens et de recharge sédimentaire sur le ruisseau des Fâches à Auxant (secteur FA4) en 2023.

Le ruisseau est piétiné, provoquant un élargissement du lit mineur et une dégradation du fond du lit et de la qualité de l'eau par le piétinement (transport des matières fines et effluents).

Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et du lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce à la pose de clôtures en haut de berges sur 2040 ml (4080ml de clôtures). Le projet comporte également différents aménagements en lit mineur tels que la recharge sédimentaire, la pose d'épis et de passages à gué pour le franchissement du cours d'eau, la pose d'une citerne souple et/ou d'un puit pour l'abreuvement en étiage. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 200 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution des travaux courant septembre 2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024. Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par :

- la Région Bourgogne Franche-Comté ou les fonds européens de développement régional (FEDER) ,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Département de Côte d'or

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des fonds européens FEDER, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, et du Département de Côte d'Or.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2024-10

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Travaux de mise en défens du ruisseau de la Sirène à Sombernon (Secteur B)

L'opération s'inscrit dans la continuité des travaux de mise en défens sur la Sirène à Remilly-en-Montagne en 2023.

La Sirène est piétinée, impactant la population d'écrevisses à pattes blanches située en aval via la dégradation de la qualité de l'eau par le piétinement (transport des matières fines et effluents).

Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et du lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce à la pose de clôtures en haut de berges sur 300 ml (540ml de clôtures). Le projet comporte également l'aménagement d'abreuvoirs classiques en rivière et de passage à gué pour le franchissement du cours d'eau. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 30 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution des travaux courant septembre 2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par :

- la Région Bourgogne Franche-Comté,
- les fonds européens FEDER,
- et le Département de Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des fonds européens FEDER, et du Département de Côte d'Or.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2024-11

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Etude de définition de projet et maîtrise d'œuvre pour la diversification en lit mineur de l'Ouche à NEUILLY-CRIMOLOIS (secteur Aval) - Plan de financement

L'objectif du projet est d'améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur au moyen de banquettes minérales, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 en aval de la passerelle de Crimolois par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or (FPPMA21) et en 2023 en amont de Neuilly-Crimolois par le SBO.

L'intérêt de cette technique est de réduire l'étalement de la lame d'eau à l'étiage, ce qui a pour effet d'augmenter la hauteur d'eau et les vitesses d'écoulements, tout en diversifiant les écoulements. Ce type d'aménagement améliore la capacité d'autoépuration des rivières rectifiées et la qualité des habitats pour les poissons notamment.

Ces banquettes devront être dimensionnées de façon à ne pas accentuer les débordements en crue tout en ayant un impact positif sur la qualité morphologique du lit mineur de l'Ouche et la faune aquatique.

L'étude de définition de projet jusqu'à la réalisation du dossier réglementaire est estimée à 70 000 €TTC. La maîtrise d'œuvre prévue en tranche optionnelle est pré-estimée à 25 000€TTC.

Cette étude est finançable dans le cadre du contrat de bassin Ouche 2022-2024 :

- à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau
- et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté, les fonds européens FEDER, et le Département de Côte d'Or.

Ces crédits de définition de projet jusqu'à la réalisation du dossier réglementaire sont inscrits au budget primitif 2024. Les crédits de maîtrise d'œuvre prévue en tranche optionnelle seront inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des fonds européens FEDER, et du Département de Côte d'Or. ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives aux marchés d'étude, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2024-12

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Etude de révision des volumes prélevables

L'objectif des volumes prélevables est d'assurer les usages de l'eau tout en préservant les milieux aquatiques en vue du retour à l'équilibre quantitatif des masses d'eau. Ils correspondent au volumes pouvant statistiquement être prélevés huit années sur dix en période de basses eaux dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques (traduit par les débits minimums biologiques).

La révision de l'étude de détermination des volumes prélevables est la recommandation n° 1 du rapport d'observations de la CRC du 6 octobre 2022 présenté au Conseil syndical le 16 décembre 2022.

La dernière étude « Volumes prélevables » a été conduite en 2011.

Les volumes prélevables sont inscrits dans le règlement du SAGE de l'Ouche et dans les règlements des SAGE voisins (Tille et Vouge).

La révision des volumes prélevables vise à :

- Évaluer l'efficacité de la règle en vigueur dans le SAGE,
- Valoriser les connaissances capitalisées depuis l'entrée en vigueur du SAGE sur le bassin versant,
- Ré-évaluer les volumes prélevables en fonction des impacts sur les milieux, ressources et/ou usages, notamment vis-à-vis l'évolution climatique,
- Définir des volumes prélevables mensuels de basses eaux (prise en compte des évolutions réglementaires issues des décrets n° 2021-795 du 23 juin 2021 et n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse) et de hautes eaux
- Actualiser les besoins et la répartition entre les maitres d'ouvrages,
- Proposer une méthodologie de gestion des volumes prélevables identifiés comme impactants afin de les adapter aux variations de la ressource, dans l'esprit des décrets précités.

Par ailleurs, la stratégie d'adaptation au changement climatique (étude en cours) sera prise en compte pour le diagnostic et pour les propositions de gestion de la ressource.

Ce projet est estimé à 80 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de lancer la consultation. La durée estimée de l'étude est d'une année.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024.

L'étude est éligible au financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 70% et 10% par le Département de Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et du Département de Côte d'Or,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de prestations intellectuelles, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2024-13

Conseil syndical

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 22 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 25 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 28 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Antoine HOAREAU

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Philippe LEMANCEAU (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Antoine HOAREAU (S)

CC Norge-et-Tille (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Forêts Seine et Suzon (1 voix/délégué) : Christophe DEQUESNE (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Objet : Participation aux journées ECO'LIONS

Depuis deux ans, le Lion's Club a mis en place une action « éco'lions » en direction de la jeunesse afin de sensibiliser les élèves des écoles (CM1 et CM2) et des collégiens (6^{ème} et 5^{ème}) sur toutes les problématiques environnementales (eau, énergie, air, déchets).

En 2023, l'InterCLE en partenariat avec le SBO a participé à cette action, qui a rassemblé plus de 1000 élèves et collégiens. Cette action se déroule sur deux journées, au Parc Darcy. Elle aura lieu les 30 et 31 mai 2024.

EcoLions met à disposition des barnums, gère la communication et le gardiennage des stands pendant deux jours.

Le Syndicat du bassin de l'Ouche, en partenariat avec l'InterCLE, peut participer aux animations, qui seront facilitées par le prêt d'une maquette par le syndicat du bassin du Serein.

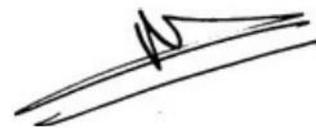
Il est proposé au Conseil syndical d'autoriser le Président à conclure le contrat de participation pour 2024. La participation financière sera de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Participer aux journées Eco'Lions les 30 et 31 mai 2024,
- Verser une participation financière de 100 euros,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.